



CGT Educ'action Versailles
 245 bd Jean Jaurès
 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
 Tel : 01 46 09 98 70
 Commission paritaire n° : I012S07065
 Dir. de publication : Régis Signarbieux
 IMPROFFSET GRIGNY
 Imprimé sur papier recyclé

Le Courrier

Journal de l'académie de Versailles

Novembre décembre

Bimestriel n° 160

SOMMAIRE

Édito	1
Devenez PE qu'ils disaient	2
Nouvelles de la vie scolaire	2
Nouvelle carte de l'éducation prioritaire	3
La CGT Educ'action avec les personnels	3
Agents non titulaires enseignants	4
Pour une formation professionnelle sous statut scolaire	4
Dossier Promotion d'échelons	5-6
Les sales profs	7
Coordonnées	8

Contre l'austérité et pour une société plus solidaire : exprimons-nous, votons CGT !

D'aucun pourrait penser que nous avons mauvais esprit à critiquer ce gouvernement à longueur de tracts et de journaux. Après tout c'est la crise mondiale, il faut réduire les déficits, rembourser la dette, il y a le chômage, la baisse de la consommation, bref l'austérité s'impose !

Ce serait quand même passer un peu rapidement sur quelques chiffres : les 500 plus grandes fortunes françaises ont grossi de plus de 15 % en un an, atteignant une richesse globale de 390 milliards d'euros, la fortune cumulée des 500 plus riches a quintuplé, et celle des dix premiers du classement a été multipliée par plus de sept ; le patrimoine professionnel de Bernard Arnault (LVMH), première fortune de France, équivalait à 1,9 million d'années de Smic, les dividendes versés par les entreprises cotées (pour leur exercice 2013) ont progressé, au deuxième trimestre 2014, de 11,7%, par rapport à la même période l'année dernière, atteignant un total de 427 milliards de dollars (près de 320 milliards d'euros). Notre système créé de la richesse, il en crée même de plus en plus mais...il ne la répartit pas très équitablement !

C'est pourtant bien sur l'argument de l'incontournable austérité que s'appuie le gouvernement pour détermi-

ner les budgets des différents ministères. Pour celui de l'éducation nationale le « sanctuarisé », nous attendons encore la presque totalité des 60 000 postes promis par le candidat Hollande. Dans notre académie, la montée démographique et la densification urbaine s'ajoutent pour accentuer la pression dans les écoles, collèges et lycées. Les créations de postes (dont de nombreux postes de stagiaires) ne suffisent même pas à compenser cette montée et les départs en retraite. Le rectorat a dû prendre sur les moyens de remplacement pour couvrir les besoins de la rentrée 2014. C'est ainsi aussi que s'organise une réforme de l'éducation prioritaire à moyens constants qui redistribue l'existant, déjà très insuffisant pour lutter contre les inégalités sociales et spatiales, et qui va toucher de nombreux établissements dans les 4 départements de l'académie.

On pourrait se dire que nos gouvernants ont renoncé au changement du point de vue économique mais qu'ils tiennent bon sur leurs valeurs. Malheureusement, s'ils renoncent à tenter de corriger les fortes inégalités d'accès à l'éducation (notre pays est le champion de la reproduction sociale !), à lutter contre le sexisme et l'homophobie au moyen, entre autres, des ABC de l'égalité. S'ils envoient des forces de l'ordre armées de grenades offensives sur des manifestant-e-s non armés et qu'ils es-

saient de le masquer, s'ils interdisent les AG étudiantes, les manifestations, font passer les jeunes en comparaison immédiate, refusent de régulariser nos élèves les privant de toutes chances de construire leur vie ici... c'est sans arguments économiques mais bien par adhésion à un modèle de société qui oppose les uns aux autres, met en concurrence les salarié-e-s, les jeunes, culpabilise les chômeurs et les pauvres.

Nous ne voulons pas nous résoudre à vivre et à travailler dans cette société que l'on nous présente comme l'unique modèle viable, nous essayons, au quotidien de porter d'autres valeurs de solidarité, de justice, de faire de nos différences une richesse et non une peur ! Nous essayons, dans nos collectifs militants, nos sections syndicales, de résister à l'individualisme, à la concurrence. C'est cet outil de résistance que nous construisons sur nos lieux de travail chaque jour. Nous le défendrons aussi en votant et en faisant voter pour nos listes aux élections professionnelles du 27 novembre au 4 décembre.

Marie Buisson
 Co-secrétaire académique
 Versailles

Devenez PE qu'ils disaient ...

Pas simple de garder la vocation ces temps-ci. Entre le blues des nouveaux rythmes, le pouvoir d'achat en berne, la surcharge administrative de travail, m@gistère en guise de formation et une pseudo consultation sur les nouveaux programmes à venir, difficile de garder le moral !

Depuis la rentrée les conversations des salles des maîtres ne sont guère optimistes : certains se renseignent sur les congés de formation, d'autres envisagent sérieusement de reprendre leur ancien travail. Tous se sentent fatigués et constatent la fatigue de leurs élèves.

Et si les prochains programmes ont suscité quelque espoir, la mise en œuvre de la consultation tout comme le texte proposé n'ont pas été à la hauteur des attentes.

Un collègue racontait : « On est comme les grenouilles ; Ils sont en train de nous faire cuire lentement. Et on n'arrive même plus à réagir. Ils vont y arriver à privatiser l'Ecole ... et nous on fera quoi ? »

Pourtant une autre Ecole est possible, émancipatrice, répondant aux besoins de tous les élèves et garantissant les conditions de travail des personnels.

Ne nous laissons pas ébouillanter sans réagir : la CGT Educ'action porte dans ses revendications une autre réforme des rythmes scolaires avec la déconnexion de temps des enfants/élèves de celui des enseignant-e-s, accompagnée d'une réduction du temps de service devant élèves à 18h et 6h pour les tâches périphériques.

Une Ecole qui garantisse l'égalité de toutes et tous sur l'ensemble du territoire.

Chrystel Leverdon

Membre du bureau

CGT Educ'action 91

Nouvelles de la vie Scolaire

Cette rentrée est marquée par un accroissement des tensions qui existent entre les collègues et certains chefs d'établissement autour de la question du temps de travail, de la pause méridienne, du rôle et de la place des Cpe dans les établissements. Les interprétations les plus folles voient le jour.

Sur un lycée, les collègues sont privés de pause méridienne sous prétexte qu'ils doivent avant tout surveiller les surveillants qui surveillent la demi-pension... Ah bon, la pause méridienne n'est plus incluse dans le temps de travail des Cpe qui pourtant travaillent en continue sur une journée entière, et restent disponibles sur place... Dans un autre les CPE sont tellement bien considérés qu'ils doivent travailler 5 jours sur 5 mais seulement 7h autour du temps du midi pour d'abord et surtout surveiller la demi-pension ; 5 x 7, et alors, nous sommes à 35h, non ?? Dans un autre établissement le CPE se fait harceler par messagerie électronique par un enseignant qui veut avant tout avoir un Surgé à sa place.

Comme élu paritaire j'ai été plusieurs fois interpellé par nos collègues sur des problèmes de réduction de notre temps de travail. Le texte qui régit la RTT des CPE date de plus de 10 ans et cela pose toujours problème. Je ne m'en étonne plus trop tellement les attaques envers notre métiers ont été nombreuses... que de régressions.

Faut-il encore le rappeler, le CPE n'est pas un personnels de surveillance, le CPE n'est pas une variable ajustable au bon vouloir des personnels de direction. Le CPE est un personnel éducatif qui a pleinement sa place dans les écoles, il semble même que l'on reconnaisse enfin sa place au sein des équipes pédagogiques. Les chantiers métiers le font apparaître, l'administration reconnaît son temps de travail légal et cherche même à la faire évoluer en rappelant les 1607h annuelles dans le cadre de 35 heures hebdomadaires. La CGT revendique qu'elles soient T.T.C, c'est-à-dire toutes tâches comprises, y compris les éternelles réunions du soir qui rallongent sa journée. L'administration nous a dit qu'elle serait vigilante, nous le sommes sur le terrain et nous ne

laisserons pas passer ces dérives. Notre statut est toujours attaqué. L'ancêtre, le Surgé (Surveillant Général) est mort au début des années 70 mais semble encore si présent dans les esprits. Dans toutes les discussions nous devons batailler pour mettre fin à cette dérive managériale qui veut faire de nous des supplétifs de l'administration chargés des basses œuvres. Nous sommes des conseillers au sein des établissements, travaillant avec l'ensemble des partenaires, inclus dans les équipes pédagogiques, pas des patrons de la vie scolaire, ni des chefs de file qui recrutent leurs troupes.

Pour que cesse cette pression votons CGT, demandons plus de moyens, plus de CPE et d'AED pour avoir des équipes plus disponibles dans les établissements, porteuses de projets éducatifs, de projets d'animation avec les élèves.

François Quinchez

Elu CAPA CPE

Nouvelle carte de l'éducation prioritaire : opacité et injustice

Le ministère a dévoilé le nombre de nouveaux Réseaux Education Prioritaire (REP et REP+) par académie pour la prochaine rentrée.

L'académie de Versailles voit le nombre de réseaux diminuer de 9 collèges RRS, avec les écoles de leur réseau (10 en moins, 8 dans le 92, 2 dans le 78, et un en plus dans le 95). Quant aux lycées, le ministère ne communique pas sur leur maintien éventuel dans l'éducation prioritaire.

Pour la CGT Educ'action, cette réforme se fait dans la plus grande opacité. Ainsi, le ministère dit s'être appuyé, pour établir cette carte, sur un indice social qu'il refuse de révéler.

Le recteur de Versailles, quant à lui, a communiqué la répartition du nombre de REP et REP+ par département sans la moindre concertation, via...un tweet !

Pour la CGT Educ'action Versailles, cette

diminution du nombre de réseau est inacceptable.

Il est impossible de vérifier que le classement des établissements se soit fait sur des critères objectifs. Le maintien à quelques unités près d'un nombre identique de réseau au niveau national ainsi que le refus de dévoiler sa méthodologie pousse à croire, au contraire, que les contraintes budgétaires ont été l'élément déterminant lors de l'établissement de cette répartition avec la volonté de ne pas diminuer trop fortement le nombre de réseaux d'académies accueillant moins d'élèves des milieux populaires. Pour rappel, la dotation éducation prioritaire représente seulement 1,5% du budget global, l'effort pour résorber les inégalités est donc déjà très insuffisant.

Pour les établissements concernés, ce seront des dotations horaires diminuées, plus de dédoublement possible, moins de projets, avec, pourtant, les mêmes élèves. Outre cette dégradation des conditions d'étude des

élèves et de travail des personnels, ces derniers vont perdre (après 3 ans) l'indemnité ZEP ainsi que les bonifications APV pour le mouvement.

La CGT Educ'action exige que des critères clairs d'entrée dans l'éducation prioritaire soient débattus au grand jour et que tout établissement y obéissant en fasse partie, quitte à augmenter le nombre de réseaux, si nécessaire. Elle exige le maintien des lycées en éducation prioritaire sur les mêmes critères que les collèges.

Elle se tiendra au côté des personnels dans la défense des élèves des milieux populaires et de leurs conditions de travail.

Michael Marcilloux
Elu CAPA Certifié

La CGT Educ'action avec les personnels administratifs !

Depuis des années, pour les personnels administratifs il n'y a absolument aucune création de postes, malgré la montée démographique qui gonfle les effectifs des collèges et des lycées, malgré l'afflux permanent de nouveaux personnels dans notre académie (contractuel-le-s, stagiaires, néo-titulaires), aucun poste n'a été créé. Evidemment la variable d'ajustement ce sont les conditions de travail des personnels ! Alors que les salaires, comme ceux de tous les fonctionnaires, sont gelés, la charge de travail est en augmentation constante.

Le rectorat poursuit même les suppressions de postes d'administratifs. Par exemple, depuis quelques années, une série de fusions de services comptables a commencé et celles-ci vont se poursuivre. Il y aura de moins en moins d'agences pour gérer les budgets des collèges et des lycées. Il y aura autant de travail mais à répartir entre toujours moins de monde. Pour assurer le fonctionnement des services administratifs il a déjà fallu recruter des milliers de CUI, ces contrats ne per-

mettent pas un niveau de revenu correct, ils sont très précaires et le minimum de formation normalement imposé n'est même pas respecté.

La situation à l'Inspection Académique de l'Essonne devient même catastrophique. Après des années de suppression de postes, les services administratifs sont exsangues. Les personnels paient déjà le prix de ces suppressions de postes par la dégradation des conditions de travail. Ils se retrouvent à faire le travail des personnels malades non remplacés. L'Inspection Académique multiplie les recours à la « nécessité de service » pour refuser les demandes de congés. Au mois d'août, il fallait préparer la rentrée, en septembre organiser l'accueil des nouveaux personnels, en novembre l'organisation des élections professionnelles... Les services sont tellement en sous-effectifs que l'on ne peut même plus faire face au fonctionnement. La seule réponse proposée est une fuite en avant avec des comptes épargnes temps. L'exemple de ce genre de dispositif dans la fonction publique hospitalière a montré bien des difficultés sur le long terme.

Depuis trois ans les agents administratifs se syndiquent à la CGT Educ'action, comme tous les personnels dépendant du ministère de l'éducation nationale, des rectorats et des DSDEN. Tous dénoncent les difficultés grandissantes qu'ils rencontrent dans leur travail : augmentation de la charge de travail, dégradation des locaux, manque de place,...mais aussi montée de la pression hiérarchique. En établissement comme dans les services, il est parfois difficile de se protéger des abus d'une hiérarchie qui organise le travail au quotidien et, à travers l'évaluation annuelle, pèse sur l'avancement. Il y a urgence à créer ou recréer des collectifs militant-e-s pour lutter contre les abus de pouvoir, exiger des conditions de travail correctes pour toutes et tous, mutualiser nos expériences et nos revendications.

Yannick Biliec
Secrétaire départemental 91
Marie Buisson
Co-secrétaire académique Versailles

AGENTS NON-TITULAIRES ENSEIGNANTS

En 2014, suppression de la règle dite du butoir pour les reclassements et revalorisations salariales à l'échelle académique.

2 014 aura donc été une année d'avancées pour les enseignant-es non-titulaires, même si tout est loin d'être parfait (il suffira d'évoquer les insuffisances de la loi Sauvadet dite de titularisation, et les problèmes d'affectation ou de non-renouvellement pour s'en convaincre !)

Toutefois deux avancées indéniables ont été obtenues cette année en partie grâce à notre action syndicale :

En septembre 2014, est paru un nouveau décret régissant le classement des personnels non-titulaires, et grâce à l'intervention de la CGT en Comité Technique Ministériel, la règle dite du butoir a été abandonnée : ainsi **plus aucun stagiaire, ex-contractuel, ne pourra bénéficier d'une rémunération inférieure à celle qu'il détenait quand il était agent non-titulaire.**

Attention, l'article 2 de ce décret donne la **possibilité aux agents non-titulaires déjà classés de demander un nouveau**

classement : cette demande doit être faite pour **le 6 mars 2015 au plus tard.**

La CGT Educ'action revendique toujours que le classement prenne en compte tous les parcours professionnels antérieurs (public et privé), ceci pour l'ensemble des personnels accédant à la titularisation, quels que soient la discipline, le concours et le corps d'intégration.

Par ailleurs, au niveau académique, 2014 aura été une année de négociations sur la revalorisation salariale des agents non-titulaires enseignants, et il est d'ores et déjà acté que **le passage en CDI se concrétisera immédiatement par une augmentation de salaire** (alors qu'il fallait auparavant attendre 9 ans pour espérer une revalorisation, situation scandaleuse que nous dénonçons depuis longtemps). Cette revalorisation devrait être rétroactive pour tous les personnels passés en CDI à compter de la rentrée 2013.

La prochaine étape, est, selon nous, d'obtenir une revalorisation salariale y compris

lorsque l'on est en CDD. Il reste inacceptable de voir son salaire bloqué pendant 6 ans (délai actuellement nécessaire au passage en CDI).

Plus généralement, la CGT Educ'action est déterminée à défendre tous les personnels, particulièrement les plus précaires, et continue à revendiquer la **titularisation de tous, sans condition de concours ni de nationalité.**

Pour cela l'action collective est un levier fondamental qui n'est pas contradictoire avec la défense individuelle, et il nous semble que le cadre syndical est le lieu le plus adapté pour cette action.

N'hésitez donc pas à vous syndiquer, et pensez à voter et faire voter CGT lors des prochaines élections professionnelles, du 27 novembre au 4 décembre 2014.

Frédéric Moreau,
co-secrétaire académique, coordonnateur
des élus.

Pour une formation professionnelle sous statut scolaire!

Les lycées professionnels ne sont pas en odeur de sainteté au sein des cénacles du gouvernement ou du MEDEF qui se situent probablement à proximité tant on retrouve une cohérence dans les propositions de chacun. Il suffit pour cela d'observer avec effroi l'énorme campagne (propagande) gouvernementale en faveur de l'apprentissage. La CGT Educ'action défend pour sa part une formation professionnelle sous statut scolaire. C'est une orientation forte pour notre organisation première représentante des plp dans l'académie de Versailles.

Puisque l'on nous rabat les oreilles sur l'apprentissage comme solution miracle à la formation et à l'emploi des jeunes, poussons un peu l'analyse. Quelques chiffres tout d'abord :

- 27 % : c'est le nombre de jeunes ayant obtenu un CAP par apprentissage qui occupent un emploi 7 mois après leur certifi-

cation.

- 60 000 : c'est le nombre d'apprentis que le ministère de l'éducation nationale veut accueillir dans nos établissements à travers la mixité des publics dont les UFA (Unité de formation par alternance) sont un outil.

- 500 000 apprentis : c'est l'objectif en terme d'apprentis pour le gouvernement.

Derrière ces chiffres, il y a plusieurs objectifs. Un premier comptable qui a pour but de réduire les coûts de la formation professionnelle. C'est un fait, la formation professionnelle coûte chère car elle prend le temps de la formation des élèves vers un secteur d'activité en déconnectant de la logique productive qui est celle de l'entreprise. Elle ne se contente pas d'une maîtrise d'une tâche mais associe la culture professionnelle et générale en affirmant leur complémentarité. Cela nous conduit au deuxième objectif de cette politique. Le choix de l'apprentissage reflète un choix idéologique

fort qui veut offrir un peu plus la formation professionnelle des jeunes aux entreprises. C'est nier l'opposition entre la nécessité de rentabilité et le temps de la formation. C'est nier aussi tout le savoir faire professionnel des professeurs qui allient savoirs professionnels et pédagogies..

Nous refusons cette logique à la CGT Educ'action. Nous sommes engagés dans la lutte pour la reconnaissance de la voie professionnelle à égale dignité avec les autres voies, contre la mixité des parcours et la généralisation du bac pro 3 ans et pour la diversification des parcours au sein des établissements.

Mathieu Moreau
Co-secrétaire
CGT Educ'action 95

Les sales profs

Le ministère brise le tabou de l'importance de la taille des classes

Un nombre d'élèves par classe plus faible semble permettre une meilleure réussite scolaire", écrit Olivier Monso, de la DEPP (division des études) dans la dernière livraison de *Education & formations* (n°85), une revue ministérielle. Ce faisant, il brise un tabou institué au ministère depuis une dizaine d'années qui veut que réduire la taille des classes n'impacte pas les résultats des élèves.

Ces travaux ont mis en évidence un impact du nombre d'élèves par classe plus fort dans le premier degré et dans la première partie du collège. Une réduction du nombre d'élèves par classe bénéficie davantage, dans l'ensemble, aux élèves issus d'un environnement social ou scolaire défavorisé, et notamment à ceux scolarisés dans un établissement en éducation prioritaire.

Pour bien comprendre l'importance de cette publication, il faut rappeler que l'opinion contraire était devenu la vulgate ministérielle depuis le début du siècle.

C'est tout cet édifice qui commence par crouler sous le poids de différentes études françaises et internationales, davantage que sous celui dicté par le bon sens enseignant (pas particulièrement estimé rue de Grenelle).

Source : Café Pédagogique, L'Expresso du 6 novembre 2014.



«La France voit Yero comme un fraudeur, pas comme un lycéen»

Yero a dormi pendant un mois dans la rue, avant d'être hébergé par le Samu social, dans un hôtel. Depuis la rentrée de septembre, il va tous les matins au lycée Léonard-de-Vinci (Paris XV^e), inscrit en CAP de menuiserie. Depuis quinze jours, Yero est enfermé au centre de rétention de Vincennes. L'Assfam, l'association qui apporte une aide juridique aux sans-papiers du centre, a appliqué la procédure habituelle. *«A chaque fois qu'une personne nous dit qu'elle est mineure [et n'a donc rien à faire dans un centre de rétention, ndlr] on saisit le Défenseur des droits. Ce qui arrive assez souvent. La plupart du temps, les personnes n'ont aucune preuve, aucun document attestant leur vraie identité. La particularité, dans le cas de Yero, c'est qu'il a un acte de naissance prouvant qu'il est mineur. Mais les autorités n'en ont pas tenu compte, ils ont procédé à des tests osseux qui, tout le monde le sait, ne sont jamais fiables...»*

Les dernières lois n'ont pas permis de trouver de solutions pour un trop grand nombre de lycéen-ne-s mineur-e-s ou jeune majeur-e-s isolé-e-s, il faut maintenir la pression pour leur permettre d'obtenir le droit à étudier et vivre en France.



En route pour l'égalité... mais à petits pas !

Les femmes consacrent en moyenne quatre heures par jour aux tâches ménagères. Les hommes : deux heures trente. Ces derniers font le plus souvent ce qui est visible : la cuisine pour les invités, le jardinage, le bricolage. Et les femmes prennent en charge ce qui ne se voit pas et qu'elles doivent refaire régulièrement : les repas de tous les jours, la vaisselle, s'occuper des enfants, les lessives (...) Les choses évoluent, mais pas bien vite : en dix ans, les hommes ont augmenté d'une minute seulement leur temps consacré au ménage !

Extrait de « Une femme = un homme ? » 21 octobre 2014 – Observatoire des inégalités –

Pochettes pédagogiques à télécharger sur le site de l'observatoire :

<http://www.inegalites.fr>

ADRESSES UTILES



CGT EDUC'ACTION

263 rue de Paris - Case 549

93 515 Montreuil cedex

☎ 01 55 82 76 55

☎ 01 49 88 07 43

unsen@ferc.cgt.fr

www.unsen.cgt.fr

CGT EDUC'ACTION VERSAILLES

245, Bd Jean Jaurès

92 100 BOULOGNE

☎ 01 46 09 98 70

cgteducversailles@gmail.com

Co-secrétaires académiques :

Marie BUISSON
et Frédéric MOREAU

Responsable Élus CAPA :

Frédéric Moreau

Permanences téléphoniques

Permanences téléphoniques mercredi, jeudi,

vendredi (laissez obligatoirement un message sur le répondeur pour être rappelé ou envoyez nous un courriel)

Beaucoup d'informations pratiques et d'actualités sur notre site Internet
<http://www.cgteduc-versailles.fr/>

ELECTIONS PROFESSIONNELLES : LES CHIFFRES QUI FONT PEUR !

Taux de participation aux élections dans l'Education Nationale en 2008 : 61 % (vote à l'urne).

Taux de participation en 2011 : environ 40 % (vote électronique).

Au 10 novembre 2014 seulement 1 électeur sur 6 (16 %) a ouvert son espace électeur et est donc en situation de pouvoir voter entre le 27 novembre et le 4 décembre.

Le vote électronique et sa procédure électorale particulièrement complexe risquent ainsi de tuer la participation électorale dans l'Education Nationale.

Ne vous laissez pas voler votre voix : votez et faites voter CGT Educ'action !

ENVIE DE VOUS SYNDIQUER ? REMPLISSEZ LE BULLETIN D'ADHÉSION !

NOM :

Prénom :

PLP, Certifié, Agrégé, Instit., PE, PEGC, CPE, MA,

Assistant d'éducation, Contractuel, Vacataire, ATSS (entourez)

Adresse Personnelle :

.....

.....

Code postal :

Ville :

Établissement :

Nom :

.....

Adresse :

.....

.....

Code postal :

.....

Ville :

.....

Bulletin à renvoyer à la **CGT Educ'action Versailles** 245, Bd Jean Jaurès 92100 BOULOGNE